



Les Officiales

Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des Commissaires de Justice et des SVV n°205

SALAIRES : + 2,50% AU 1^{ER} AVRIL 2026

La réunion de négociation de la CPPNI du 25 février 2026 portait sur la revalorisation des salaires. Lors de la précédente réunion de branche, la CGT et les autres organisations syndicales avaient demandé une augmentation de + 8%.

Le collège patronal a étudié notre demande et il indique qu'une augmentation de + 8% porterait la valeur du point dite de référence à 9,34 euros soit une augmentation de + 147 euros mensuelle (+ de 1 000 euros annuelle), c'est beaucoup trop ! Le patronat précise que l'inflation sur 2025 est de 0,9% et il propose une revalorisation de +2 %.

L'intersyndicale a proposé + 4% au regard de la grille de classification qui n'a pas été revalorisée entre 2023 et 2025 sauf pour les emplois des ex salarié.es des Huissiers de Justice.

La CGT a précisé que l'absence de 13^{ème} mois pénalise les salarié.es qui subissent l'évolution des prix de l'énergie et que la période d'inflation à deux chiffres a impacté leur pouvoir d'achat.

Le collège patronal a fait une contre-proposition de + 2 ,50% à compter du 1^{er} juillet 2026.

Pour la CGT attendre juillet 2026, n'est pas acceptable d'autant plus que les négociations salaire se font en fin d'année pour une application au 1^{er} janvier.

L'intersyndicale a souligné que l'investissement des salarié.es avec les nouvelles réformes (saisie des rémunérations, signification ...) doit être récompensé et valorisé.

Le collège patronal a finalement accepté une revalorisation de +2 ,50% à compter du 1^{er} avril 2026.

Un autre point a été abordé, le **fonds social de la branche du régime complémentaire santé**. Pour les salarié.es et leurs ayants droits qui cotisent à Malakoff Humanis, un ensemble d'aides financières et de services destinés à accompagner les salarié.es du secteur :

- **Aide à la scolarité** : 100 Euros pour le primaire et le collège/150€ pour le lycée /200€ pour l'enseignement supérieur ;
- **Aide aux frais d'orthodontie** : prise en charge de 250 € par semestre, jusqu'à 500€ par an ;
- **Ma bonne fée** : 10 heures de garde d'enfants, 10 heures de soutien scolaire, 3 séances de soutien parental, 3 séances de coaching en orientation scolaire ;
- **Back office santé** : un programme de prévention des troubles musculosquelettiques en entreprise.

Pour bénéficier de ces aides – remplir le(s) formulaire (s) puis envoyer à :

retourdossier.assurance@malakoffhumanis.com

Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à fsetud@cgt.fr avec la mention « Commissaires de justice et SVV »

Fédération CGT des Sociétés d'Etudes